

CONDITIONS GÉNÉRALES Application Luminus Smart Charging version 1.11.2025 Cette version est également applicable à tous les contrats conclus à partir du 1.11.2024

L'Application Luminus Smart Charging vous permet de consulter vos sessions de charge et de recharger automatiquement votre véhicule électrique aux heures où le coût de l'électricité est moins élevé. Veuillez lire attentivement les présentes Conditions générales. Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez nous contacter via <https://secure.luminus.be/fr/contactez-nous/privé/contact/>.

1. GÉNÉRALITÉS

L'Application Luminus Smart Charging est une application développée par Luminus SA, dont le siège social est sis boulevard Roi Albert II 7, 1210 Bruxelles – RPM Bruxelles – BE 0471.811.661 (ci-après : « Luminus », « nous » ou « notre »). Les présentes Conditions générales s'appliquent à l'utilisation de l'Application Luminus Smart Charging par vous en tant que consommateur.

2. DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions générales, les termes commençant par une majuscule ont la signification suivante :

Contrat de fourniture signifie le contrat de fourniture d'énergie pour l'électricité (et le gaz naturel) conclu entre Luminus et vous, un consommateur.

Application désigne l'application Luminus Smart Charging téléchargeable sur votre téléphone portable ou votre tablette.

VE désigne un véhicule électrique compatible avec l'Application. La liste des voitures électriques compatibles se trouve ici.

Borne de recharge désigne une installation conçue pour recharger les véhicules électriques. Cette installation permet de transférer l'énergie électrique vers la batterie d'un véhicule.

3. SERVICES

L'Application offre actuellement les fonctionnalités suivantes. Cette offre peut être élargie ou restreinte à l'avenir.

Consultation de votre historique de charge

L'Application vous donne un aperçu complet de votre historique de charge et du coût de l'électricité pour chaque session de charge.

Smart Charging

Avec la fonctionnalité Smart Charging, vous pouvez recharger votre VE aux moments où le prix de l'électricité de votre Contrat de fourniture est bas, pendant une période que vous aurez définie dans l'Application. Pendant cette période, Luminus adapte la recharge du VE en fonction du volume d'énergie disponible sur le marché belge de l'électricité, toujours en tenant compte des paramètres que vous avez définis. Luminus a accès aux données de votre compteur digital relatives à votre consommation par quart d'heure (régime de comptage 3) pour pouvoir analyser le résultat de la commande.

Predictive Solar Charging

Avec la fonctionnalité Predictive Solar Charging, vous pouvez recharger votre VE en utilisant en priorité l'énergie solaire que vous avez produite vous-même. Cette recharge repose sur une estimation du volume d'électricité que vous injecterez dans le réseau. Ce service tient donc compte non seulement de votre tarif, mais également d'une estimation de la production attendue de vos panneaux solaires.

4. CONDITIONS

Pour accéder à l'Application, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous avez conclu un Contrat de fourniture d'électricité avec Luminus.
- Vous avez un VE (compatible) et/ou une Borne de recharge.
- Vous avez téléchargé l'Application sur votre appareil mobile.
- Vous disposez d'une connexion Internet pour consulter votre historique de charge, afin de configurer correctement l'Application et de paramétrer si vous le souhaitez la fonctionnalité Smart Charging.

5. ACCÈS

Après avoir téléchargé l'Application, vous pouvez vous connecter avec les identifiants de votre compte My Luminus. L'Application est une application personnelle. Par conséquent, il est important de personnaliser vos données de profil dans l'Application. Vous devez définir

dans l'Application la période pendant laquelle vous souhaitez utiliser la fonctionnalité Smart Charging.

6. DISPONIBILITÉ ET FONCTIONNEMENT

Luminus met tout en œuvre pour mettre l'Application à la disposition de ses utilisateurs sept jours par semaine, 24 heures par jour, mais ne garantit pas cette mise à disposition ininterrompue. L'Application sera indisponible pendant certaines périodes en cas de travaux de maintenance. Dans pareil cas, Luminus fera tout son possible pour vous en informer au préalable. Luminus ne garantit en aucun cas que les informations contenues dans l'Application sont à tout moment complètes, correctes ou à jour. Luminus veille à fournir les mises à jour nécessaires, y compris les procédures de sécurité, pour assurer le bon fonctionnement de l'Application. Luminus vous informera de la disponibilité d'une mise à jour et des conséquences si vous ne l'installez pas. Si vous n'installez pas les mises à jour dans un délai raisonnable, Luminus ne peut être tenue responsable du non-fonctionnement ou du dysfonctionnement de l'Application. Vous êtes seul responsable des appareils informatiques et des outils de communication électroniques (ainsi que de leur bon fonctionnement [par exemple, l'exécution des mises à jour logicielles] et de leur sécurité) sur lesquels l'Application est installée. En tant qu'utilisateur de l'Application, vous êtes également responsable de la gestion prudente et sécurisée de vos données de connexion et de votre mot de passe. Les dispositions du présent article n'affectent pas vos droits légaux concernant les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques visés aux articles 1701/1 à 1701/19 du Code civil.

7. PRIX

L'utilisation de l'Application est gratuite. Luminus peut rendre l'Application payante à l'avenir, auquel cas nous vous avertirons au moins deux mois à l'avance de la manière prévue à l'article 15 et vous pourrez gratuitement mettre fin à l'utilisation de l'Application.

8. DURÉE ET RÉSILIATION

Vous pouvez profiter de l'application pour une durée indéterminée. Vous pouvez toujours désactiver et réactiver le service Smart Charging dans l'Application. Si vous souhaitez cesser définitivement d'utiliser l'Application et que vous souhaitez que nous supprimions vos données, vous pouvez nous contacter via <https://secure.luminus.be/fr/contactez-nous/privé/contact/> afin de demander la résiliation du présent accord. Vous pouvez ensuite couper la liaison avec votre VE et supprimer l'application. Attention : supprimer simplement l'Application de votre téléphone mobile ne suffit pas pour résilier le service. Votre compte reste actif, les données restent disponibles si vous réinstallez l'Application et la fonctionnalité Smart Charging reste également active jusqu'à ce que vous la désactiviez. Le service est automatiquement interrompu si vous ne remplissez plus les conditions énoncées à l'article 4 (par exemple, en cas de changement de fournisseur d'énergie). Luminus se réserve également le droit de mettre fin totalement ou partiellement au service (y compris la mise à disposition de l'Application). Sauf en cas de force majeure, nous vous en avertirons au moins deux mois à l'avance.

9. PROTECTION DES DONNÉES

Pour les données à caractère personnel traitées par l'Application dans le cadre du service, Luminus agit en tant que responsable du traitement. Nous traitons toujours vos données à caractère personnel conformément aux réglementations applicables en matière de protection de la vie privée. Nous traitons vos données à caractère personnel aux fins et pour les fondements juridiques décrits dans notre déclaration en matière de protection de la vie privée disponible dans l'Application et ici.

10. RESPONSABILITÉ DE LUMINUS

Sans préjudice des autres dispositions, Luminus n'est responsable d'un dommage direct en cas de non-exécution des principaux engagements décrits dans les présentes Conditions générales qu'en cas de faute grave ou intentionnelle. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de dol, Luminus n'est pas responsable des dommages indirects ou

consécutifs, y compris la perte de revenus. Luminus ne garantit aucune économie ou aucun profit résultant de l'utilisation de l'Application. Luminus n'est en aucun cas responsable de votre impossibilité à utiliser l'application si vous ne respectez pas les conditions ou que vous n'utilisez pas l'application Luminus Smart Charging conformément aux présentes Conditions générales. Dans tous les cas et sous réserve des limitations légales, les demandes d'indemnisation à l'encontre de Luminus ne peuvent excéder la valeur du préjudice réel et prouvé, et seront toujours limitées à un maximum de 5 000 euros par indemnisation. Toute réclamation en vertu de la présente convention sera adressée exclusivement contre Luminus. Vous renoncez à toute réclamation en responsabilité extracontractuelle contre Luminus et ses sociétés liées et associées, ainsi que contre leurs administrateurs, dirigeants et personnel respectifs (soit par le biais d'un contrat de travail, soit en tant qu'indépendant) qui sont impliqués dans l'exécution de la présente convention, quelle que soit la cause spécifique du dommage.

11. SATISFACTION DU CLIENT

Si vous souhaitez formuler des plaintes relatives au service, vous pouvez nous contacter via <https://secure.luminus.be/fr/contactez-nous/privé/contact/>

12. FORCE MAJEURE

Luminus ne peut en aucun cas être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, ses obligations découlant des présentes Conditions générales ne peuvent être respectées, ou ne peuvent l'être qu'avec un certain retard. Il est entendu par force majeure tout événement imprévisible, inévitable et indépendant de notre volonté qui constitue un obstacle insurmontable à l'exécution de notre engagement, tel que, mais sans s'y limiter, des pannes de réseau ou d'Internet, des coupures d'électricité ou des problèmes de transport ou de distribution, une interruption de la connexion de données entre nous et votre VE, des conditions météorologiques, etc.

13. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

L'accord conclu entre vous et Luminus est régi et interprété conformément au droit belge. Tous les litiges qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront exclusivement soumis aux tribunaux de Bruxelles ou aux tribunaux de votre résidence.

14. CESSION

Luminus peut céder, en tout ou en partie, ses droits et/ou obligations liés aux présentes Conditions générales à un tiers sans votre consentement, pour autant que cette cession n'ait pas pour effet de réduire les garanties qui vous sont acquises.

15. MODIFICATIONS

15.1. Nous pouvons modifier cette convention à tout moment, pour autant que ces modifications ne vous portent pas préjudice. Le cas échéant, nous vous informerons individuellement de ces modifications de conditions au moins deux mois avant leur entrée en vigueur. La notification peut se faire notamment par courrier, sur la facture, par courrier électronique, par une communication dans l'application ou dans My Luminus ou par tout autre moyen de communication approprié.

15.2. En outre, nous pouvons à tout moment procéder à des augmentations de prix ou à des modifications en votre défaveur, à condition de vous en informer au moins 2 mois avant leur entrée en vigueur de la même manière que celle prévue à l'article 15.1. Vous serez réputé(e) avoir accepté ces modifications sauf si vous résiliez la convention dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification conformément à l'article 8.

